

Politique sur les minerais du conflit

E2IP TECHNOLOGIES

E2IP TECHNOLOGIES s'engage au respect de pratiques éthiques et à se conformer aux lois et règlements locaux applicables.

E2IP TECHNOLOGIES est un fier membre de l'IPC (*Association Connecting Electronics Industries*). L'IPC supporte les groupes d'organisations et d'industries gouvernementales et non gouvernementales dans leur effort d'éliminer le commerce des « *Minerais du Conflit* », spécialement les mines illégales d'or, d'étain, de tungstène et de tantale de la République Démocratique du Congo et de ses pays attenants (régions « DRC »).

En juillet 2010, les États-Unis d'Amérique ont édicté l' « *Acte des provisions des Minerais du Conflit de la réforme Dodd-Frank de Wall Street et de la Protection des Consommateurs* », HR 4173, Section 1502 (« *Acte des Minerais du Conflit* »). L' « *Acte des Minerais du Conflit* » requiert, entre autre chose, que les compagnies fassent preuve de diligence quant aux fournisseurs, relativement à la source des Minerais du conflit définis dans l' « *Acte des Minerais du Conflit* », afin d'assurer que ces métaux ne proviennent pas de la République Démocratique du Congo et de ses pays attenants. Ces Minerais du conflit sont définis dans la Section 1502 de l' « *Acte des Minerais du Conflit* », tel que la cassitérite (minerai d'étain primaire), colombite-tantalite (coltan, le minerai duquel est extrait le tantale), or, wolframite (minerai de tungstène) et plusieurs autres Minerais déterminés par le Secrétaire d'État, lesquels financent le conflit dans la République Démocratique du Congo et des pays adjacents.

E2IP TECHNOLOGIES supporte les objectifs de cette législation, laquelle tend à minimiser la violence et les dommages environnementaux dans les régions « DRC ». E2IP TECHNOLOGIES tient à ce que ses fournisseurs supportent également la réglementation des *Minerais du Conflit* et livrent des informations complètes et pertinentes telles qu'exigé. Nous sommes en processus d'évaluation de nos produits et fournisseurs existants afin d'assurer une conformité complète avec la réglementation des *Minerais du Conflit*. En parallèle, nous avons appliqué des mesures permettant à nos produits une conformité et une capacité d'adaptation de la nouvelle réglementation. Ces mesures seront utilisées en conjoncture avec les initiatives d'industries telle que le Programme de Fonderie Sans-Conflit (« *Conflict-Free Smelter Program* »), afin d'assurer raisonnablement que le tantale, le tungstène, l'étain et l'or dans les produits que nous manufacturons ne financent ou ne bénéficient pas directement ou indirectement les groupes armés non autorisés dans les régions « DRC ».

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations concernant notre politique